



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 23 octobre 2017*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Subvention annuelle aux communes pour la réalisation d'action Economique : Marché de Noël de Bastia 2017 – Convention particulière n°2**

L'an deux mille dix-sept, le 23 octobre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Madame Serena BATTESTINI.

**ABSENTS :** Madame Françoise VESPERINI, Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

Bureau du 23 octobre 2017

**OBJET : Subvention annuelle aux communes pour la réalisation d'action Economique : Marché de Noël de Bastia 2017 – Convention particulière n°2**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 avril 2017 qui délègue au Bureau l'approbation des demandes de financement ;

Vu la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2016-2018 signée entre la Ville de Bastia, la CAB, le CDJA, l'ODARC, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse le 24 novembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mai 2017 accordant une subvention de 20 000 euros à la commune de Bastia pour la réalisation d'actions économiques locales en 2017 ;

Vu la convention financière 2017 entre la CAB et la Ville de Bastia signée le 23 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**

Le projet de convention particulière n°2 à convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2016-2018.

**AUTORISE**

Le Président à signer ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **16 NOV. 2017**  
et publication ou notification  
du **20 NOV. 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUNHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**